LYME SANS FRONTIÈRES (LSF)

Association nationale indépendante d'intérêt général et sans but lucratif
œuvrant dans le domaine de la santé
Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme,
en particulier les formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques,
et de ses crypto-infections;
et, plus généralement, les infections dites froide ou cachées.

« Passation de Relais »

de

LYME SANS FRONTIÈRES (LSF)

à

FRANCE LYME

car seule

« L'Union des Lymés fait la Force ! »

Association de droit alsacien-mosellan
régie par les articles 21 à 79-IV du Code civil local
Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg (Volume 92, Folio 136)
Registre de la CNIL nº1691459 - Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace/Bas-Rhin
SIRET 794 384 156 00020 - APE 9499Z
Siège social : **Maison des Associations 1A Place des Orphelins, 67000 Strasbourg**
Contact@AssociationLymeSansFrontieres.com
Site Web : www.AssociationLymeSansFrontieres.com

Sommaire

Propos d'introduction 03

Section I 07
Principales raisons de fonds de la cessation d'activité de *LSF*…

Section II 10
10 Raisons qui plaident en faveur de l'« *Union des Lymés de bonne volonté* » au sein de *France Lyme*

Section III 15
Informations générales et services proposés par *France Lyme*

Section IV 20
« Lyme Info Services » : projet majeur de *France Lyme*

Section V

1ère partie 22
Analyse critique de la « Recommandation 2025 » de la *HAS* sur la « Borréliose de Lyme et les autres MVT

2ème partie 24
Entrons, maintenant, dans le vif du sujet !

3ème partie 30
Que constate-t-on, finalement, dans la « Recommandation 2025 » ?

4ème partie 32
« Tout ça… pour ça » !... « Il fallait quand même le faire ! » : « Fabriquer »…un désastre médical !!!... après 3 années de travaux au sein de la *HAS* !

5ème partie 35
Sources sur la « Recommandation 2025 » et les réactions

Annexe 37
Manifestation historique de *LSF* du 15/09/2012 yc préparatifs

Chers ex-Membres Actifs ou/et Bienfaiteurs,
Chères / chers Ami.e.s et Sympathisant.e.s,

Comme vous avez pu le lire dans le message de notre consœur *France Lyme*, nous ne pouvons que nous réjouir de l'accueil chaleureux qui nous à été réservé jusqu'alors, comme cela est encore le cas aujourd'hui ; on ne pouvait espérer mieux !

Nous profitons de l'occasion pour remercier vivement et tout particulièrement Bertrand Pasquet, président de l'association de plaidoyer ***ChroniLyme*** (chargé d'une mission de « bons offices » entre *LSF* et *France Lyme*), Frédéric Maire, président sortant (nouvellement élu Trésorier) de notre consœur ***France Lyme*** et sa successeuse à la présidence, Christèle Dumas-Gonnet (ex-vice-présidente de *ChroniLyme*) et Nathalie Torrès, secrétaire de *France Lyme*, association fort dynamique.

C'est pourquoi **il nous faut toutes & tous saisir la chance qui nous est offerte** pour renforcer les rangs de *France Lyme*, ceci dans le but d'apporter notre pierre à la défense et à la promotion de la ***Cause du Lyme chronique*** afin de bannir l'errance médicale (diagnostique et thérapeutique) et obtenir une prise en charge des Lymé.e.s digne de ce nom dans le cadre du parcours de soins.

Ce qui requiert un engagement sans faille de la part des bénévoles disponibles – lorsque leur état de santé le leur permet, bien entendu – de lutter, voire de combattre contre les « anti Lyme chronique », sans parler de ses crypto-infections » - à l'image des « éco-guerriers ». (1)

(1) Cf. « EARTHFORCE », Manuel de l'Éco-Guerrier, Paul Watson, Éd. Actes Sud, coll. Babel essai, 2015/2017, 220 p., 7,70 €, Traduit de l'anglais, ISBN 978-2-330-08719-7.

Ci-dessous, vous trouverez à nouveau, de la part de *France Lyme*, son « **Message de bienvenue** » suite à la « *dissolution de LSF; une page se tourne, mais la lutte continue* » !

https://francelyme.fr/site/dissolution-de-lassociation-lyme-sans-frontieres-une-page-se-tourne-la-cause-continue/

Vous trouverez aussi son « **Rapport d'activité de 2024** » :

https://francelyme.fr/site/wp-content/uploads/2025/04/2024-Rapport-activite-et-financier-compressed.pdf

Il faut savoir que ces deux documents sont remarquables par leur qualité tant sur la forme que sur le fond.

C'est grâce à vous - bénévoles, adhérents (cotisants, amis ou sympathisants) **et donateurs** - que ***LSF*** a pu se développer par le passé ; à présent, ce sera aussi grâce à vous que ***France Lyme*** pourra se développer plus amplement dans le but de **faire avancer la recherche, d'apporter un soutient renforcé aux malades,** et aussi **remplir sa mission** (conjointement avec *ChoniLyme*) :

1.- d'information et de communication, plus particulièrement en direction des parlementaires hexagonaux et européens ;

2.- de négociation avec les autorités gouvernementales, surtout dans les domaines du sanitaire et de la santé, mais pas que, loin de là !

Dans les pages qui vont suivre vous trouverez – sous cinq sections plus une Annexe – ce qui suit :

I.- Principales raisons de fond de la cessation d'activité de *LSF* et de sa dissolution (pages 07 à 09) ;

II.- Les 10 raisons qui plaident en faveur de « *l'Union des Lymé.e.s de bonne volonté* » au sein de *France Lyme* (p. 10 à 14) ;

III.- *Informations générales et liste des services proposés par France* Lyme (p. 15 à 19) ;

IV.- *« Lyme Info Service »* : un projet majeur de *France Lyme* (p. 20 et 21) ;

V.- Analyse critique de la dernière « Recommandation du 13 février 2025 » de la *Haute Autorité de Santé (HAS)* sur la « Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques » (p. 22 à 36).

L'Annexe se rapporte à la « Manifestation historique contre le déni de la borréliose de Lyme du 15 septembre 2012 » (p. 37 à 40).

Très bonne lecture et **participez** – d'une façon ou d'une autre – **à l'œuvre commune** pour favoriser la mise en œuvre du slogan « ***Tous Ensemble - Malades et Soignants -, Faisons Bouger les Lignes ! »***... dans la bonne direction, bien entendu !

Et **un grand merci de tout cœur à toutes & tous** pour votre fidélité, votre générosité, votre dévouement et vos encouragements pendant toutes ces années de lutte, voire de combat, du moins jusqu'au début de la Covid-19.

Solidairement,

Pierre RAUSCHER
Ex Représentant légal de LSF et ex Co-Président chargé des Questions Politico-Médicales et de la Communication institutionnelle

Co-Liquidateur bénévole au siège social à Strasbourg avec Jean-Pierre MELIN, également bénévole et ex Co-Président chargé de la Comptabilité, des Finances, de la Fiscalité, de l'Informatique et de la Protection des données personnelles

(21/06/2025)

Section I

Principales raisons de fond
de la
cessation d'activité
et de la
dissolution de *LSF*

Si l'aventure de ***LSF*** - dont la création remonte à mars 2012 - s'est terminée 13 ans plus tard, en mars 2025 - autant d'années de lutte, voire de combat inlassable, du moins jusqu'au début de la pandémie liée au coronavirus du SARS-Cov2 (à l'origine de la Covid-19) - c'est que, comme vous le savez, depuis cette contagion infectieuse mondiale, la **CRISE du BÉNÉVOLAT** est passée par là... après les « années en parenthèses 2020 - 2022 », c'est-à-dire des années plus ou moins « blanches » pour *LSF*... **sans parler d'<u>autres points cruciaux</u>, <u>comme par exemple</u> :**

1.- Décès de nos collègues fortement investis dans le développement de *LSF* pendant de nombreuses années, aussi bien en région qu'au niveau national ; tel a été le cas de **Raquel Lopez-Martinez, Jean-Paul Huguel, Guy Mathieu, Frédéric Quémerais,** et bien d'autres ;

2.- Décès d'un pharmacien-herboriste et inventeur-producteur du « Tic Tox » (interdit en France... mais qu'on trouve de l'autre côté du Rhin en pharmacie !), **Bernard**

Christophe (injustement condamné pour son génie), et nombre de médecins et biologistes disparus qui se sont beaucoup impliqués pendant de nombreuses années pour la ***Cause Lyme***, parmi lesquels : le Dr **François Lallemand** - qui a siégé au sein du Bureau national de *LSF* durant un mandat -, le Pr **Luc Montagnier** - parrain de *LSF*, le Dr **Mickaël Nord**, le Pr **Marc Henry** et le Dr **Stéphane Gayet**, dont sa disparition a été un « coup de tonnerre », sinon un « coup de grâce fatal » pour *LSF* en raison de projets communs qui étaient en cours de réalisation à ce moment là et qui, par conséquent, ne verront pas le jour dans le cadre de *LSF*. Ces soignants ont tous fait l'objet d'une « chasse aux sorcières » - comme de nombreux autres - que ce soit de la part du *Conseil régional ou national de l'ordre des médecins (CROM-CNOM)* ou/et d'une Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), voire par l'Académie de médecine ou bien de la part de confrères malveillants… en parlant de « charlatans » ;

3.- Collègues du Bureau national de *LSF* qui, pour des raisons impérieuses de santé – liées ou non au Covid-19 – ont dû renoncer à leur mandat au sein de *LSF*, à l'exemple de **Véronique R-R, Germaine L., Guy P**., etc. ;

4.- Professionnels de santé partis à la retraite, comme cela a été le cas en Alsace, du Dr **Gérard Simler**, du Dr **Clarisse Delépine,** etc. ;

5.- Ceux qui ont fait l'objet d'une recherche de « poux dans la tête », comme ce fut le cas pour le Dr **Yves Cornette de Saint-Cyr** et le Pr **Christian Perronne** (notre « figure de proue » du courant de pensée « hippocratique » du « monde Lyme chronique » au

niveau national comme à celui de l'international) (1), et de bien d'autres soignants ;

(1) Dont l'attitude insensée et condamnable - à plus d'un titre - de la *FFMVT* à son égard ; voir à ce sujet le :

- Communiqué de presse Inter - Associatif des malades de Lyme et MVT en **ÉTAT DE CHOC après l'éviction du Pr PERRONNE par la *FFMVT*** ! (19/10/2020)
https://www.associationlymesansfrontieres.com/wp-content/uploads/20201021-Communique%CC%81-Inter-Oso-FFMVT-PERRONNE.pdf
(21 octobre 2020 - 4719 Vues)

- Communiqué de *LSF* ayant pour titre **« La majorité du CA de la *FFMVT* saisie par la folie !!! »** (29/10/2020)
https://www.associationlymesansfrontieres.com/la-majorite-du-ca-de-la-ffmvt-saisie-par-la-folie/
(30 octobre 2020 - 2898 Vues)

6.- D'autres médecins, comme le Dr **Pierre Marion**, qui ont choisi une autre orientation que celle de la médecine officielle en raison, probablement, des difficultés d'exercer une médecine sans entrave.

Nous avons aussi et surtout une pensée toute particulière pour une « femme de combat exemplaire » qui a été une « lanceuse d'alerte hors norme », **Viviane Schaller**, Dr en pharmacie et biologiste médicale - ancienne présidente du Conseil scientifique et vice-présidente puis présidente de *LSF* - qui a été injustement condamnée… car elle a eue raison beaucoup trop tôt.

Un hommage solennel lui sera rendu par-dessus tout, dans le cadre d'une vidéo qui fera l'objet d'une diffusion prochainement.

Section II

10 Raisons qui plaident en faveur
de
l'« Union des Lymés de bonne volonté »
au sein de *France Lyme*

Ci-après, vous trouverez l'énumération de ces raisons qui concernent tous les Lymés, notamment de la Communauté des peuples francophones et des pays limitrophes de l'Hexagone :

I.- L'Avenir des Lymés se construit *Ensemble*
à *France Lyme*…
car *Ensemble* on est plus fort !

II.- Pour poursuivre l'aventure associative et humaine de *LSF*
***Ensemble*, unissons nos forces**
puisque *France Lyme* vous accueille les « bras ouverts » !

III.- *Ensemble,*
participons au renforcement de *France Lyme*
pour résister, lutter et combattre les obstacles
qui se présentent à nous tous !

IV. - Partagez vos connaissances et compétences
dans le cadre de *France Lyme* !
en les mettant au service des Lymés

V.- *France Lyme* a besoin de vos talents...
alors, ne les gardez pas pour vous !

VI.- Passez à l'Action en devenant Bénévole
chez *France Lyme*
à temps partiel
comme « écoutant Lyme » par exemple
ou ponctuellement
en lien avec à un événement Lyme par exemple !

VII.- Si vous ne supportez pas les incohérences
ni les injustices
de la *Direction Générale de la Santé (DGS),*
comme de la *DG de l'Offre de Soins (DGOF)*,
ni celles de la *Haute Autorité de Santé (HAS),*
ni des médecins « réfractaires »...
Agissez et Devenez Bénévole à *France Lyme*
y compris de façon intermittente ou occasionnellement !

VIII.- Si votre état de santé vous le permet,
Engagés-vous à *France Lyme* au plan national
– pour offrir plus de services aux malades –
ou bien localement
– pour soutenir la force bénévole de proximité –

IX.- Vivez des moments d'échanges conviviaux
au sein d'une équipe ***France Lyme*** motivée en région !

X.- Soutenez le combat de *France Lyme*
qui offre une formidable opportunité pour,
– *Ensemble*, dans une démarche libre, volontaire et solidaire –,
vous permettre de vous réapproprier votre destin :
devenez Actrice / Acteur de votre santé !... (1)
puisque nous sommes tous responsables de ce « trésor »
et, au-delà, de notre bien-être (2),
de notre habitat et de notre environnement **!** (3)

Renvois

(1) Ceci aussi en raison du manque criant de « Lyme doctor / Doc Lyme » ainsi que pour ne pas avoir à mobiliser des fonds pour se faire diagnostiquer ou/et soigner hors des frontières hexagonales.

(2) *Physique, mental, émotionnel, sexuel, spirituel.*

(3) **Maladie de Lyme : accepter le « retour d'expérience » des patients**

(14 août 2012 - 10497 Vues)

https://www.associationlymesansfrontieres.com/sante%cc%81-maladie-de-lyme-accepter-le-retour-dexpe%cc%81rience-des-patients/

Etre Acteur de sa propre santé

L'éducation thérapeutique du patient

Dire la maladie : le droit à l'information

Expertise scientifique et expertise profane : un partenariat

La formation des patients experts

Vers une reconnaissance professionnelle et institutionnelle ?

(29 novembre 2018 - 4880 Vues)

https://www.associationlymesansfrontieres.com/le-patient-expert/ (*)

(*) **Le Patient Expert**

Le patient expert désigne celui qui, atteint d'une maladie chronique, a développé au fil du temps une connaissance fine de sa maladie et a appris à vivre avec. Le patient expert est avant tout acteur de sa propre santé mais il peut aussi intervenir en tant que personne ressource pour les autres.

https://projetsante.com/le-patient-expert/ (01 avril 2023)

Le Patient Expert

Création du Collectif PReFacE *(Patients, Ressources, Faciliter, Europe)*

Newsletter *LSF* n° 17 - mai 2021

www.patient-preface.eu/

Pourquoi collaborer avec les patients ?

La place essentielle du patient-expert

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un patient-expert ?

Comment les patients développent-ils leurs compétences ?

Retour sur la 3ème Conférence internationale sur les crypto-infections, maladie de Lyme et autres infections cachées - 7 et 18 juin 2023 à Dublin

06 juillet 2023

https://francelyme.fr/site/pourquoi-collaborer-avec-les-patients-la-place-essentielle-du-patient-expert/

Bénéficier de l'éducation thérapeutique du patient…
c'est s'aider avec les maladies chroniques
L'ETP qu'est-ce que c'est ?
24 janvier 2024
https://francelyme.fr/site/des-benevoles-se-forment-a-letp/

Section III

Informations générales et liste des services de « *France Lyme* »

Pour connaître l'association et ses missions

https://francelyme.fr/site/presentation/

Pour savoir ce que fait concrètement l'association

Consultez le rapport d'activité et financier 2023 :
https://francelyme.fr/site/comptes-rendus-dag-et-reunions/

Pour vous engager comme adhérent membre actif

en votant à l'Assemblée générale, pour participer aux visio « Lyme » thématiques ou pour être bénévole car comme vous le savez, soutenir, c'est permettre de mener des actions :

https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/adhesions/j-adhere-a-france-lyme

Pourfaire un don

https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/formulaires/1

Pour connaître nos services…

• L'équivalent de Besoin d'un doc : https://francelyme.fr/site/trouver-unmedecin/
• L'équivalent de Cup of Teak : https://francelyme.fr/site/category/toutesles-actualites/rencontres/

• Soutien : https://francelyme.fr/site/carte-des-sections-locales/
(Voir pages 18 et 19)

… Et les autres ressources de l'association

• Note ton doc : referents@francelyme.fr

• Lilo : http://www.lilo.org/fr/?utm_source=france-lyme

• Boutique : https://www.helloasso.com/associations/association-francelyme/boutiques/la-boutique-en-ligne-de-france-lyme

• Conseils alimentaires : https://francelyme.fr/site/visio-pour-echange-etrencontre/

• Conseils administratifs : https://francelyme.fr/site/visio-pour-echange-etrencontre/

• Témoignages : https://francelyme.fr/site/temoigner/

• Site web : https://francelyme.fr/site/

• Forum d'entraide sur la maladie : https://www.forumlyme.com/phpBB3/

• Documents de prévention : https://francelyme.fr/site/prevention/

Les réseaux

• Partie médiatique : https://francelyme.fr/site/mediatiques/

• Page Facebook : https://www.facebook.com/associationfrancelyme

• Twitter : https://twitter.com/francelyme

• Instagram : https://www.instagram.com/francelyme/

• Tiktok : https://www.tiktok.com/@francelyme

• Linkedin : https://www.linkedin.com/company/association-france-lyme

• Youtube : https://www.youtube.com/user/francelyme

Les groupes Facebook régionaux *pour agir*

• Groupe Aquitaine : https://www.facebook.com/groups/508340019613983

• Groupe Auvergne : https://www.facebook.com/groups/1445157492201805/

• Groupe Bourgogne : https://www.facebook.com/groups/641504479383225

• Groupe Bretagne : https://www.facebook.com/groups/1044021539834841

• Groupe Franche-Comté
https://www.facebook.com/groups/861694374808118
• Groupe Haut de France
https://www.facebook.com/groups/313379722545993/

• Groupe Ile-de-France : https://www.facebook.com/groups/sectioniledefranc
• Groupe Languedoc-Roussillon
https://www.facebook.com/groups/414718465687739/

• Groupe Limousin : https://www.facebook.com/groups/148161229195419/

• Groupe Lorraine : https://www.facebook.com/groups/428901660784619/

• Groupe Midi-Pyrénées
https://www.facebook.com/groups/808832369258135

• Groupe PACA : https://www.facebook.com/groups/1202762443079316

• Groupe Pays de Loire
https://www.facebook.com/groups/2101347723424508

• Groupe Rhône-Alpes :
https://www.facebook.com/groups/446005172416730/

Sections locales

Sections régionales

- **Bretagne :** Pascal, Florence, Sylvie et Philippe - Actualités Bretagne
  bretagne@francelyme.fr

- **Bourgogne :** Annie O. - Actualités Bourgogne
  section.bourgogne@francelyme.fr

- **Franche-Comté :** Annie J. - Actualités Franche-Comté
  franchecomte@francelyme.fr

- **Lorraine :** Anne, Céline, Frédéric et Valérie - Actualités Lorraine
  lorraine@francelyme.fr

Sections départementales

- **23 Creuse :** Michèle - Actualités Limousin
  creuse@francelyme.fr

- **31 Haute-Garonne :** Anne, Philippe et Vincent - Actualités Midi-Pyrénées
  hautegaronne@francelyme.fr

- **64 Pyrénées-Atlantiques :** Hélène - Actualités Aquitaine
  section.64@francelyme.fr

- **85 Vendée :** Maryvonne - Actualités Pays-de-Loire
  section.vendee@francelyme.fr

- **91 Essonne :** Pascale - Actualités Ile-de-France
  essonne@francelyme.fr

Section IV

« Lyme Info Service »

Projet majeur de *France Lyme* (*)

(*) *Annoncé dans le cadre de ses vœux pour 2025*

L'objectif de ce service consiste à

améliorer l'aide que nous apportons aux malades...

… qui nous contactent à l'instar de ce qui existe pour d'autres maladies, comme le « *Sida Info Service* », le « *Maladies Rares Info Service* », ou encore le « *Tabac Info Service* ».

Ces services sont professionnalisés, et leur financement est assuré par le ministère de la Santé, tout en restant gérés par des associations pour certains.

Notre ambition, cette année, est de réaliser les études pour définir précisément le service, avec la perspective de le mettre en route à partir de l'année suivante.

Par la suite, notre objectif est de proposer aux pouvoirs publics de financer son fonctionnement, car il remplira effectivement une mission de « *service public* ».

Pour réussir ce projet, nous avons besoin de votre soutien, car son financement reste à compléter.

Merci de votre aide précieuse en cliquant sur ce lien : *faire un don pour Lyme Info Service.*

https://francelyme.fr/site/faire-un-don/

Et si vous avez envie de participer à la construction de ce projet ou d'un autre, contactez-nous sur devenir bénévole, pour vous joindre à l'équipe ! (1)

Même si vous avez peu de temps, cela peut être par exemple 2h par mois en télétravail depuis chez vous, ces quelques heures nous aideront beaucoup !

Ensemble, faisons de 2025 une belle année de **solidarité**, d'**espoir** et de **progrès *pour les malades* et leurs proches**.

Pour le conseil d'administration de *France Lyme*, le président de l'association,

Frédéric Maire

(Message publié le 08/01/2025)

(1) https://francelyme.fr/site/nous-avons-besoin-daide/
https://francelyme.fr/site/agir/#benevole

Source
https://francelyme.fr/site/nos-meilleurs-voeux-pour-2025/

Analyse critique
de la
« RECOMMANDATION 2025 »
de la *HAS* sur la
« Borréliose de Lyme et autres MVT »

20 ans de controverse...

« Pourquoi ?! »
« Pour quoi ?! »

A l'avantage de qui ?!
Au détriments de qui ?

Avant-propos

La *Haute Autorité de Santé (HAS)* a actualisé le 13 février 2025 les textes pour la prévention, la surveillance, le diagnostic et la prise en charge thérapeutique de la borréliose de Lyme, avec un focus sur le « Syndrome post-borréliose de Lyme traitée ».

Ci-après, vous trouverez une critique - sans complaisance - sur cette actualisation... qui, pour une part, - la principale - n'est pour ainsi dire qu'un **retour en arrière de deux décennies**... mis

à part la nouvelle appellation de la forme persistante de la pathologie, ce qui ne change rien sur le fond désastreux !

Une régression sans équivalent...

dans l'histoire de la médecine !

A la demande de la *$PILF*...

la *HAS* remplace le « SPPT » par le « PLTDS » !

Si cette « Recommandation » 2025 - fait suite à celle de juin 2018 – **la *HAS* reconnaît la forme persistante de la borréliose de Lyme** – au travers du « Post Treatment Lyme Disease Syndrome » (PTLDS) ou du « Syndrome post-borréliose de Lyme traitée » qui peut apparaître, de prime abord, comme un point positif ; néanmoins, – **c'est « l'arbre qui cache une forêt décimée ! »** – puisqu'il s'agit en réalité d'une reculade sans pareille dans l'histoire de la médecine française.

Le fait de changer l'appellation de la pathologie ne modifie rien sur le fond (bis repetita) par rapport aux nouvelles dispositions de cette « Recommandation » plus que problématique et ce, à plus d'un titre !

Le grave problème, c'est que ces dispositions interdisent, dorénavant, tous les traitements à l'initiative des médecins qui permettaient auparavant – depuis juin 2018 – l'accès à une prise en charge médicale adaptée aux besoins des patients !

Or, **la précédente « Recommandation » de cette année là, reposait sur la clinique** (les symptômes primant sur la sérologie) ; aujourd'hui... ce n'est plus le cas !

Entrons, maintenant, dans le vif du sujet !

Dans cette **« Recommandation » de 2018**, qui faisait suite au « Plan National de Diagnostic et de Soins » (PNDS) (1) – il n'y avait pas eu de remise en question des avancées médicales dans l'intérêt des malades –, puisque le « Syndrome Persistant Polymorphe après une (possible) piqure de Tique » (SPPT) avait valeur de reconnaissance du « **Lyme chronique** ».

(1) **Il faut savoir que le PNDS** à été, pour ainsi dire, une première brèche dans le mur du déni. Le mouvement de défense des patients a franchi à cette époque une étape capitale. C'est la raison pour laquelle les « **anti-lyme chronique** » voulaient – et veulent encore... et ils y sont parvenus avec la nouvelle « Recommandation 2025 » – bloquer cette avancée majeure. (2) La reconnaissance officielle du SPPT était une avancée primordiale qui permettait à tout médecin de donner un traitement antibiotique, même sans preuve diagnostique. En outre, le lien avec une piqure de tique n'était pas à établir puisqu'elle était possible. Les médecins ne devaient, en principe, plus être inquiétés s'ils respectaient la « Recommandation 2018 ». Ce qui signifie qu'ils auraient dû être plus nombreux à s'occuper du Lyme... mais s'était sans compter sur l'Ordre des médecins (CROM / CNOM) et les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), la délation de confrères & consorts les plus vils !

(2) *Sciences & Avenir* - **Un imbroglio surréaliste ! Nouvelle polémique autour de la maladie de Lyme.**
Un courrier envoyé par la *Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)*, co-signé par 11 autres sociétés savantes et le *CNR (Centre national de référence des borrélias)* de Strasbourg conteste le

contenu du PNDS ; la *SPILF* tente de ramener le PNDS à la position adoptée en 2006.
Alors qu'il est prêt depuis plusieurs semaines, le nouveau protocole de prise en charge de la maladie de Lyme (PNDS) n'a toujours pas été publié par la *Haute Autorité de Santé (HAS)*.
https://www.associationlymesansfrontieres.com/un-imbroglio-surrealiste/ *(05 juin 2018 - 3616 Vues)*

Communiqué de Presse de *ChroniLyme* du 20 juin 2018 qui :
1) fait suite à la conférence de Presse tenue le 20 juin 2018 par la *Haute Autorité de Santé (HAS)* sur la maladie de Lyme ;
2) dénonce le passage en force du Ministère des Solidarités et de la Santé sur le Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS) et l'absence de mesures d'urgence.
http://chronilyme.fr/wpcontent/uploads/2018/06/Communiqu%C3%A9-de-Presse-20-juin-2018.pdf/

Maladie de Lyme : Petits repères pour tenter de comprendre la guerre qui fait rage au sein de la médecine française. *Atlantico* - Dr Stéphane Gayet
https://www.associationlymesansfrontieres.com/maladie-de-lyme-petits-reperes-pour-tenter-de-comprendre-la-guerre-qui-fait-rage-au-sein-de-la-medecine-francaise/
(14 août 2018 - 4441 Vues)

Communiqué Inter-Associatif n° 2019/01 du 7 avril 2019 concernant le **Plan National « Lyme » :**
Ce texte est co-signé par les six associations « Lyme », *Chronilyme, Enfance Lyme & Co, Le Droit De Guérir, Lyme Sans Frontières, Lyme Team, Orne Lyme*, qui représentent collectivement la majorité des patients atteints par une maladie de Lyme ou une Maladie Vectorielle à Tiques (MVT). Trois ans après son lancement

par le Gouvernement, nous avons estimé que le temps était venu de faire, ensemble, le bilan du Plan National « Lyme » lancé à l'époque par Marisol Touraine et qui avait suscité un vent d'espoir chez les dizaines, voire des centaines de milliers de patients atteints par des formes sévères de MVT.
A part quelques actions du volet « Prévention » qui ont pu favoriser la prise de conscience par nos concitoyens, nous concluons ce jour à l'échec total du Plan National sur l'ensemble de ses autres aspects. Nous motivons ce jugement dans les deux pages de notre communiqué
https://www.associationlymesansfrontieres.com/communique-inter-associatif-n2019-01-du-7-avril-2019-concernant-le-plan-national-lyme/ *(21 mai 2019 - 3068 Vues)*

Communiqué à télécharger :
https://www.associationlymesansfrontieres.com/wp-content/uploads/2019-04-07-Communiqu%C3%A9-Inter-associatif-Lyme.pdf

Prise de position *ChroniLyme* du 12/09/2018 sur les « Recommandations de Bonne Pratique » de la *Haute Autorité de Santé (HAS)* du 20 juin 2018.
La publication des RBP rend de facto caduc le texte de la conférence de consensus de 2006 et il s'agit du premier pas officiel vers la reconnaissance pleine et entière des formes sévères de la Maladie de Lyme et des Maladies Vectorielles à Tiques (MVT). C'est un désaveu cinglant pour les quelques sociétés savantes parties prenantes de longue date qui s'arcboutaient sur la soi-disante fiabilité des tests et le déni des formes sévères de ces maladies. Pour autant, ces RBP ne constituent nullement une cible acceptable, mais simplement une première étape.
http://chronilyme.fr/wp-content/uploads/2018/09/20180912-Prise-de-Position-sur-RBP-ChroniLyme-12-septembre-2018.pdf

ChroniLyme *(Pour mémoire)*

Analyse de l'instruction ministérielle de novembre 2018 sur la prise en charge de la maladie de Lyme
https://www.associationlymesansfrontieres.com/interview-de-bertrand-pasquet-et-christele-dumas-de-chronilyme-par-sophie-dube-de-media-tiques-analyse-de-linstruction-ministerielle-de-novembre-2018-sur-la-prise-en-charge-de-la-maladie-de-lym/ *(26 mars 2019 - 3125 Vues)*

ChronyLyme **avait fixée, dans son Manifeste du 12 mars 2018,** « Une exigence de santé publique »
http://chronilyme.fr/2018/03/10/manifeste-2018/

Sur la Genèse de *ChroniLyme*... en quelques mots
http://chronilyme.fr/2017/11/01/bonjour-tout-le-monde/

« Relecture » par l'association *LSF* du Communiqué de presse de la *$PILF* & consorts (11/07/2019) ; **Maladie de Lyme : « 24 sociétés - s'autoproclamant – ''savantes '' se mobilisent contre l'intérêt des patients »...** pour faire triompher - à tout prix - leur tragique « dogmatisme, obscurantisme et déni » !
Newsletter *LSF* « Lyme Actu » n° 6-7 - 3ème Trimestre 2019

La « Tartuferie » de la DGS avec la complicité, au plan interne, de la DGOS et, au plan externe, de la *$PILF !*
Newsletter *LSF* « Lyme Actu » n° 8-9 - 4ème Trimestre 2019

Par ailleurs, la reconnaissance du SPPT posait un cadre permettant d'avancer dans les négociations avec l'Assurance maladie pour obtenir une prise en charge à 100% des formes sévères (mais cela devrait être encore possible, ce qui reste à vérifier).

« Les 3 points clés de cette « Recommandations 2018 » étaient les suivants :

1. Le SPPT remplace l'appellation « Lyme chronique » » étant donné le controverses et la complexité des MVT ; ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour les patients exclus jusqu'à maintenant par la médecine conventionnelle.

2. Le patient a droit, présentement, à être écouté et pris en charge de façon globale. Ainsi, il peut bénéficier à la fois de traitements médicaux et de soutien par rapport à sa souffrance. Le fait de bénéficier d'un soutien psychologique ou d'une prise en charge de la douleur n'exclut pas une maladie physique.

3. Les médecins ne seront plus poursuivis et sanctionnés s'ils n'appliquent pas à la lettre la « Recommandation 2018 » face aux directives obsolètes et strictes du « Consensus de 2006 ».
Ce propos est extrait du document réalisé conjointement par ***LSF*** et sa consœur, ***Lyme Team***, suite à la conférence du Pr Christian Perronne, le 30/06/2018 à Strasbourg ; Il s'agit d'une explication de la « Recommandation de 2018 ».

Voir sur le site Web de LSF ce texte qui énumère « **Les changements apportés par la précédente « Recommandation** » :

1. Qu'est-ce qui change pour les médecins ?
2. Qu'est-ce qui change pour les patients ?

en faisant, dans les deux cas, le distinguo « Avant » et « Après » la publication de la « Recommandation 2018 ».

https://www.associationlymesansfrontieres.com/wp-content/uploads/LSF-20-aou%CC%82t-2018-Explications-du-Pr-Perronne-au-sujet-des-recommandations-HAS-3.pdf *(03/09/2018 - 5408 Vues)*

Il faut également savoir que Le Ministère de la Santé des USA (*U.S. Department of Health and Human Service – Office of the Assistant Secretary for Heaths*) a publié, en novembre 2018, le rapport d'un groupe de travail sur la maladie de Lyme - auquel a participé Richard I. Horowitz (Tick-Borene Disease – Working Group – 2018 Report to Congress) ; rapport qui a été soumis au Congrès américain.
La teneur de ce rapport était sur la même ligne que les conclusions rendues publiques par la *HAS* en juin 2018.
https://www.hhs.gov/sites/default/files/tbdwg-report-to-congress-2018.pdf

Il faut aussi savoir que déjà, **en 2014, La Législature du Vermont a entériné le projet de Loi H123** sur la maladie de Lyme. Ce projet reconnaissait alors la gravité de la maladie de **Lyme chronique**, le **rôle des co-infections** dans la maladie chronique, et la nécessité d'un **traitement individualisé** selon les lignes directrices de l'*ILADS*.
https://www.associationlymesansfrontieres.com/ilads-la-fin-du-deni-aux-usa/ *(17 mars 2014 - 8803 Vues)*

Que constate-t-on finalement dans la « *Recommandation 2025* » ?

Qu'il s'agit d'une Recommandation « officielle », donc « obligatoire », ce qui signifie que les médecins ne peuvent plus prescrire en dehors de ce qui leur est imposé... indirectement par la *$ociété de Pathologie Infectieuse de Langue Française ($PILF)* – association loi 1901 de lobbying – dont le courant de pensée était majoritaire au sein du Groupe de travail de la *HAS* - lors de la soi-disante « *co-construction* » de cette Recommandation « étatique » puisque endossée par le collège de la *HAS* !

Ce qui est proprement scandaleux et catastrophique pour les malades... qui n'auront pas la possibilité ni les ressources de se faire soigner hors des frontières hexagonales.

Par ailleurs, bien qu'il soit dit au **chapitre 3 de la « Recommandation 2025 »** qu' « *un algorithme d'aide au diagnostic à partir du trépied diagnostique de la borréliose de Lyme disséminée chez un patient n'ayant jamais reçu d'antibiothérapie anti-Borrelia, replaçant ainsi la clinique au centre du diagnostic en l'articulant avec la chronologie d'exposition aux tiques et de synthèse des anticorps dans le sang* »... cela ne change rien sur le fond du problème. (ter repetita)

Autrement dit, nous en revenons, **grosso modo, à la Conférence** dite de « consensus » de 2006 (1) de la *$PILF* qui n'était à l'époque, ni plus ni moins qu'un « copie-coller » d'un **texte américain de 2006 -** sujet fortement à caution **- portant sur le même thème ! Alors que même l'*IDSA*** *(sorte de $PILF)* **a retiré ses directives en 2016...** en raison de conflits d'intérêts flagrants et de longue date » !!!
https://www.associationlymesansfrontieres.com/lidsa-retire-ses-directives/
(02 mars 2016 - 7619 Vues)

> (1) **Questions et commentaire de *LSF* adressés à la *$PILF*...** en juillet 2016, c-à-d 10 ans après la fameuse conf. : Édifiant !!
> https://www.associationlymesansfrontieres.com/declaration-de-la-spilf-societe-de-pathologie-infectieuse-de-langue-francaise-du-30-juillet/
> *(09 septembre 2016 - 7226 Vues)*
>
> ***LSF* interpelle les experts officiels de maladies Infectieuses**
> https://www.associationlymesansfrontieres.com/lsf-interpelle-les-experts/ *(24 octobre 2017 - 6369 Vues)*

Il est bien évident que **la *$PILF* a pris sa revanche** sur ce qui avait été décidé - contre le gré de ses dirigeants - au sein du Groupe de travail de la *HAS* en 2018... ce qui avait été avalisé par le Collège de cette agence de santé… au grand dam des Lymés !

Il s'agit là d'un nouveau scandale, un de plus, qui vient s'ajouter à ceux de 2018 et qui nous ramènent 20 ans en arrière ! (bis répétita)

D'où, à nouveau, comme avant 2018, une perte de chance pour les malades qui ne pourront se diriger vers une guérison où, du moins, limiter leurs troubles fonctionnels et leurs lésions, dont

certain.e.s pourraient être irréversibles... sans parler des douleurs séquellaires - certaines fort douloureuses - pour les patients !

A cela s'ajoute le fait que « *la prise en charge psychologique* *des patients atteints de « PTLDS », les thérapies cognitivo-comportementales n'ont pas été recommandées, un consensus à l'unanimité du groupe de travail n'ayant pas été atteint* » d'après la « Recommandation de 2025 ».

Mais comment serait-il possible d'obtenir un tel « consensus à l'unanimité » compte tenu du positionnement « délétère » de la *$PILF* depuis 20 ans... Etait-ce vraiment un mystère ?!

Section V – 4ème *partie*

« ***Tout ça... pour ça !*** »...

« Il fallait quand même le faire ! » :

« Fabriquer » un désastre médical !!...

après 3 années de travaux au sein de la *HAS*…
du jamais-vu !!!

Les Lymés sont face à une « victoire à la Pyrrhus » quant à l'appellation de la pathologie chronique dénommée présentement – « Post Treatment Lyme Disease Syndrome » (PTLDS) ou « Syndrome post-borréliose de Lyme traitée » – qui ne constitue qu'une « coquille vide »… puisqu'il n'existe aucune prise en charge thérapeutique spécifique !... ce qui va

nécessiter de repartir à l'assaut des « réfractaires » du « Lyme long » (1), c'est-à-dire du « Lyme chronique »... du diagnostic à la thérapeutique !

(1) Pour une question de simplification, c'est le terme retenu par ***ChroniLyme*** et ***France Lyme***.

D'où la nécessité vitale d'être solidaire dans la lutte, voire du combat à mener en faveur d'un redressement de la situation tragique dans laquelle se retrouvent à présent les malades comme les médecins concernés par ce recul inadmissible et calamiteux.

Seule « ***L'Union de toutes les Bonnes volontés parmi les Lymés*** » permettra – dans le cadre d'une « **MOBILISATION GÉNÉRALE** » (2) – d'exercer une pression maximale dans un rapport de force a établir, pour donner la primauté à la clinique sur la sérologie ainsi qu'une liberté de prescription pour les médecins... car la *$PILF* comme la *HAS* ne comprennent pas qu'on ne peut changer les règles liés au « **Patrimoine humain** » comme ça... au détriment d'un duo de confiance que forment chaque patient avec son médecin.

(2) La première action « physique » de *LSF* contre le déni a eu lieu sous la forme d'une manifestation pacifique organisée à Strasbourg le 15 septembre 2012. C'est un exemple d'un événement transnational qui pourrait constituer le point de départ d'une « Mobilisation générale » la plus large possible des Lymés et de leurs proches. Ce serait peut-être une idée à creuser car elle aurait de nombreux avantages en particulier pour tenter de faire bouger les lignes... dans la bonne direction ! (bis repetita)

Pour plus de précisions sur cette Manif, reportez-vous aux pages 37 à 40.

D'où la nécessité, là encore, de poursuivre la lutte, voire le combat, sans compromission ni compromis bancal pour faire face à cet événement dramatique dans le domaine de la santé.

Ce qui requiert d'opter pour une stratégie dans le but d'impulser un projet d'une nouvelle « Recommandation » répondant aux attentes et besoins des malades et de leurs médecins.

Se reporter à cinq documents de très bonne facture pour plus de précisions sur cette énième **controverse** ainsi que sur ce qu'il y aurait lieu de mettre en place pour une « **véritable politique nationale Lyme » :**

1. **« Rapport moral 2024 » de *France Lyme*** *(p. 4 et 5)*
   https://francelyme.fr/site/wp-content/uploads/2025/04/2024-Rapport-activite-et-financier-compressed.pdf

2. Plaidoyer de novembre 2023 « **Pour une véritable prise en charge des patients** atteints par la maladie de Lyme ou une maladie vectorielles à tiques (MVT) » ;
   http://chronilyme.fr/
   https://francelyme.fr/site/exclusivite-notre-plaidoyer-pour-une-veritable-prise-en-charge-des-patients/

3. « **Pour une véritable Politique Publique de lutte contre la maladie de Lyme** et les maladies vectorielles à tiques» (Livre Blanc 2020 et celui de 2021 de *ChroniLyme*).
   http://chronilyme.fr/

4. **Communiqué de Presse faisant suite à l'Audition du 5 février 2020** des Associations *ChroniLyme, Le Droit de Guérir et Lyme Sans Frontières* par le groupe d'Études « Maladie de Lyme » de l'Assemblée Nationale

http://chronilyme.fr/2020/02/08/communique-de-presse-suite-audition-a-lassemblee-nationale/

https://www.associationlymesansfrontieres.com/rien-nest-regle-concernant-la-prise-en-charge-de-la-maladie-de-lyme-en-france/ *(07 Février 2020 - 3108 Vues)*

https://www.associationlymesansfrontieres.com/wp-content/uploads/Communique%CC%81-Inter-Associatif-post-audition-07022020.pdf
(07 Février 2020 - 3108 Vues : idem à ci-dessus)

http://chronilyme.fr/2020/02/08/communique-de-presse-suite-audition-a-lassemblee-nationale/

5. **Plan de présentation de l'audition à l'Assemblée Nationale le 5 février 2020**

https://www.associationlymesansfrontieres.com/plan-de-presentation-de-laudition-a-lassemblee-nationale-le-5-fevrier-2020/ *(09 juin 2020 - 3533 Vues)*

http://chronilyme.fr/tag/audition/
file:///Users/pierrerauscher/Downloads/Audition-AN-20200205-8.pdf

Section V – 5ème *partie*

Sources sur la **« Recommandation 2025 »** et les **réactions suite à sa publication**

Communiqué de presse – Cri d'alerte des malades de Lyme
(18 mai 2024)
https://francelyme.fr/site/communique-de-presse-cri-dalerte-des-malades-de-lyme/

Communiqué de presse sur la publication de la Recommandation de bonne pratique de la *HAS* *(19 février 2025)*
https://francelyme.fr/site/communique-de-presse-sur-la-publication-des-recommandation-de-bonne-pratique-de-la-has/

Communiqué de presse, RBP *HAS* : Maladie de Lyme - Appel des malades au *Ministère de la Santé (03 mars 2025)*
https://francelyme.fr/site/communique-de-presse-du-3-mars-rbp-has-maladie-de-lyme-la-has-ferme-la-porte-aux-traitements-linserm-coupe-les-fonds-appel-des-malades-au-ministere-de-la-sante/

Décision n° 2025.0053/DC/SBP du Collège de la *Haute Autorité de Santé (HAS)* du 13 février 2025 portant actualisation complète de la recommandation de bonne pratique intitulée « Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques (MVT) »
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3591083/fr/decision-n-2025-0053/dc/sbp-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-du-13-fevrier-2025-portant-actualisation-complete-de-la-recommandation-de-bonne-pratique-intitulee-borreliose-de-lyme-et-autres-maladies-vectorielles-a-tiques-mvt

Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques (MVT)
- Recommandation de bonne pratique - Mis en ligne le 18 févr. 2025
- Contexte d'élaboration de la recommandation
- Objectifs et limites de la recommandation
- Populations concernées
- Professionnels concernés

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2857558/fr/borreliose-de-lyme-et-autres-maladies-vectorielles-a-tiques-mvt

RECOMMANDATION
Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques (MVT)
Adoptée par le Collège de la HAS le 13 février 2025
https://www.has-san te.fr/upload/docs/application/pdf/2025-02/borreliose_de_lyme_et_autres_maladies_vectorielles_a_tiques_mvt_-_recommandations.pdf

Annexe

MANIFESTATION HISTORIQUE DE *LSF`*
du
15 septembre 2012
y compris ses
Préparatifs

Reportage | **Manifestation à Strasbourg contre le déni de la borréliose de Lyme**
16 septembre 2012 - 11380 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-a-strasbourg-contre-le-deni-de-la-borreliose-de-lyme/

FR3 Alsace | **Les dangers de la maladie de Lyme**
16 septembre 2012 - 4224 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/fr3-alsace-19-20-du-15-09-12/

Manifestation du 15 septembre 2012 à Strasbourg | Photos 01 - *18 septembre 2012 - 4438 Vues*
https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-du-15-septembre-2012-a-strasbourg-photos-01/

Manifestation du 15 septembre 2012 à Strasbourg | Photos 02 - *21 septembre 2012 - 5433 Vues*
https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-du-15-septembre-2012-a-strasbourg-photos-02/

Manifestation du 15 septembre 2012 à Strasbourg | Photos 03 - *22 septembre 2012 - 4769 Vues*
https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-du-15-septembre-2012-a-strasbourg-photos-03/

La manifestation à Strasbourg contre le déni de la borréliose de Lyme et le discours de Judith Albertat - *18 septembre 2012*
http://la-feuille-de-chou.fr/archives/38158

L'*IPSN* manifeste à Strasbourg avec *Lyme Sans Frontières*
04 septembre 2012 - 5262 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/lipsn-manifeste-a-strasbourg-avec-lyme-sans-frontieres/

POST - MANIF

La maladie de Lyme | *France 5* | ***18 septembre 2012***
Extrait du Magazine de la Santé : ***Les « anti Lyme chronique »***
19 septembre 2012 - 6906 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/la-maladie-de-lyme-france-5-18-septembre-2012/

PRÉPARATIFS DE LA MANIFESTATION du 15 septembre 2012

Écouter les patients sans les stigmatiser ou les ''psychiatriser''
L'Alsace - *14 août 2012* à 05:00 | mis à jour le *22 janv. 2014* à 11:06
https://www.lalsace.fr/bas-rhin/2012/08/14/ecouter-les-malades-sans-les-stigmatiser-ou-les-psychiatriser

Août chez *LSF*... Notre première action « physique » contre le déni aura lieu sous la forme d'une manifestation pacifique organisée à Strasbourg le samedi 15 septembre 2012. Elle débutera à 13h30 place Kléber, dans la vieille ville, et se terminera devant l'Agence Régionale de Santé, 2,8km plus loin. Nous souhaitons être très, très nombreux au cours de cette manifestation : ce sera peut-être l'occasion pour ceux qui habitent loin de l'Alsace, de venir y passer un beau week-end de fin d'été ! Vous trouverez en pièce jointe, toutes les informations relatives à l'organisation de cette manifestation.
17 août 2012 - 5598 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/ete-chez-lsf/
https://www.associationlymesansfrontieres.com/wp-content/uploads/Aout2012_ETE_CHEZ_LSF.pdf

Manifestation | Strasbourg | Samedi 15 septembre 2012
Une manifestation non-violente, dont l'objectif est de souligner le déni relatif à la Borréliose de Lyme, est prévue par l'association *Lyme Sans Frontières* le SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012 à 13H30, Place KLEBER, à Strasbourg.
Cette manifestation a fait l'objet d'une déclaration préalable à la Préfecture de Strasbourg et a été acceptée par celle-ci et les Autorités de Police.
17 août 2012 - 4290 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-place-kleber-strasbourg-15-septembre-2012/

https://www.associationlymesansfrontieres.com/manifestation-strasbourg-samedi-15-septembre-2012/manifestation-en-francais/

Cet automne, nous ne serons pas les seuls à manifester contre le déni de la Borréliose de Lyme
Aux États Unis, 3 « marches » pour informer la population, rencontrer des malades, lever des fonds pour la recherche, auront lieu successivement à : *Sacramento - San Diego - Los Angels*
Pétition internationale
22 août 2012 - 12848 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/petition-internationale/

Nonviolent protest | Strasbourg | September 15, 2012
24 août 2012 - 4065 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/nonviolent-protest-strasbourg-september-15-2012/

Contre le déni de la Borréliose de Lyme,
manifestation à Strasbourg le 15/09/2012 à 13h30
02 septembre 2012 - 3939 Vues
https://www.associationlymesansfrontieres.com/contre-le-deni-de-la-borreliose-de-lyme-manifestation-a-strasbourg-le-1509-a-13h30/

Cartes postales – format URGENT
Vous avez écrit vos 20 cartes postales de l'année cet été ?
Vous en avez oublié !

1. choisir la carte postale
2. télécharger le fichier
3. imprimer
4. plier
5. coller
6. découper
7. écrire un texte personnalisé
8. envoyer à vos amis, vos élus par exemple… voire à l'ARS… ou déposer à votre Biocoop, chez votre médecin préféré, …
   à faire parvenir avant la *manifestation du 15 septembre 2012* de préférence

(18 août 2012 - 12911 Vues)
https://www.associationlymesansfrontieres.com/cartes-postales-format-urgent/